



KARATE ANGOULEME SOYAUX

Siège social : Chez Mr Christian CAMPOT
96 Rue de Vaucouleurs 16800 - SOYAUX

Seul club de Karaté Charentais labellisé par le CROS « Karaté & Différences »
Et titulaire du label solidaire « accessibilité – éducation – insertion » par la F.F.K »

SAISON 2018 - 2019 COMMENT VOUS INSCRIRE OU INSCRIRE VOTRE ENFANT

UN JOGGING SUFFIT POUR ESSAYER.
LE PREMIER COURS EST GRATUIT POUR LES DÉBUTANTS

INSCRIPTION

REMETTRE AU PROFESSEUR :

- la demande de licence 2018-2019 (à retirer auprès du club)
- un certificat médical daté à compter du **1^{er} septembre 2018** et mentionnant **la non-contre-indication de la pratique du karaté et de la compétition**
- le bulletin d'adhésion au club complété recto / verso
- 1 photo avec le nom du pratiquant au verso
- le règlement de la licence et de la cotisation (possibilité de régler sur 3 mois successifs en faisant trois chèques au nom du KAS dès la première inscription)

Recommandation : Prévoir des sandales, claquettes, tong pour se déplacer en dehors des tatamis

IMPORTANT : le club peut vous délivrer une attestation de versement de la cotisation (pour les comités d'entreprise, etc.). Demander le formulaire au professeur.
Aide financière possible auprès du service des Sports de la Ville d'Angoulême et de Soyaux

PASSEPORT SPORTIF (OBLIGATOIRE POUR LES COMPÉTITEURS)

DEMANDER LE FORMULAIRE AU PROFESSEUR.

Faire un chèque de 20 €uros au nom du K.A.S (ADULTES)

Faire un chèque de 12 €uros au nom du K.A.S (ENFANTS)

Tarifs et planning des cours (*) au verso



Partenaires Financiers



ADRESSE PRESIDENT / CHRISTIAN CAMPOT 96 RUE DE VAUCOULEURS 16800 - SOYAUX

☎ 05 45 95 10 06 📞 06 10 14 87 46 ✉ Email christian.campot@wanadoo.fr Site du club : <http://www.KAS-KARATE.FR>

ASSOCIATION AGREEE JEUNESSE & SPORTS (D.D.C.S.P.P) N° 16 S 333 LE 25 MARS 1988

CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.K SOUS LE N° 016 0008 LE 11 DECEMBRE 1973

ASSOCIATION DECLAREE A LA PREFECTURE N° W 161000090 LE 14 OCTOBRE 1971 / SIRET N° 445 399 124 00038

CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.S.A SOUS LE N° 16/12 DEPUIS 2009 (Sport-Adapté)



KARATE ANGOULEME SOYAUX

Siège social : Chez Mr Christian CAMPOT
96 Rue de Vaucouleurs 16800 - SOYAUX

(*) Horaires susceptibles d'être modifiés selon effectif en cours de saison

MARDI & VENDREDI au collège 5 Rue Jules Michelet à 16000 – Angoulême (*)
18 h à 19 h - 19 h à 20 h 30 et / ou 21 h

LUNDI , MERCREDI & JEUDI au collège Léon Blum 7 Boulevard Léon Blum à 16800 – SOYAUX (*)
Lundi et Jeudi 18 h à 19 h - 19 h à 21 h - Mercredi 18 h 30 à 21 h (adultes) – 18 h baby karaté

(*) Consulter les Horaires détaillés affichés dans les salles

Jours et horaires susceptibles de modifications selon effectifs

Cours de karaté spécifiques :

Cours **Karaté DO Traditionnel** les Lundis, Mercredis et Jeudis à Soyaux et les Mardis et Vendredis à Angoulême (enfants 18 h / 19 h
et adultes 19 h / 20 h 30 / 21 h)

Karaté Adapté (Public handicapé en provenance de l'ADAPEI – IME - ESAT) Les lundis & Mercredis à Soyaux de 13 h 30 à 15 h 00

Cours de Self Défense inclus dans les séances de karaté les mardis de 19 h à 20 h 30

Cours Karaté Contact à SOYAUX : les jeudis de 19 h à 21 h & Samedis de 09 h à 12 h 30

Interventions du KAS à l'Ecole Municipale des Sports – Quartiers d'été et Arts et Sports à Angoulême

Cours pour enfants DYS (voir le président)

Fermeture club : 2 semaines lors des vacances de Noël (enfants et adultes) ET à Jules Michelet toutes les vacances scolaires concernant tous les cours (enfants & adultes)

Professeurs diplômés d'état et FFK:

- 4^e DAN : CAMPOT Christian (BEES 1^o degré & DEJEPS karaté)
- 4^e DAN : LAVIE Bruno (BEES 1^o degré)
- 3^e Dan : FAVRE Xavier (DIF - FFK)
- 3^e DAN : LABBE Eric (DEJEPS karaté)
- 2^e DAN : GRANGER Jacqueline (BEES 1^o degré & DEJEPS karaté)
- 1^o DAN : DOS SANTOS Jacques (DIF - FFK)

COTISATIONS ANNUELLES 2018-2019 - Karaté Angoulême Soyaux

	Licence FFKDA + cotisation Fédérale	COTISATION CLUB	Total
	€URO	€URO	€URO
1 ADULTE	47,00	153,00	200,00
1 ENFANT	47,00	119,00	166,00
2 ADULTES	94,00	265,00	359,00
3 ADULTES	141,00	335,00	476,00
2 ENFANTS	94,00	202,00	296,00
3 ENFANTS	141,00	258,00	399,00
1 ADULTE + 1 ENFANT	94,00	236,00	330,00
1 ADULTE + 2 ENFANTS	141,00	291,00	432,00
2 ADULTES + 1 ENFANT	138,00	318,00	456,00
BABY - KARATE	47,00	70,00	117,00
CONTACT & ETUDIANTS	47,00	70,00	117,00
SPORT ADAPTE	47,00	40,00	87,00

Enfants = moins de 12 ans (nés après le 01/09/2006) Prix des ceintures de couleurs = 2 euros Ceinture noire = offerte par le club
IMPORTANT : AIDE A LA LICENCE / La ville d'Angoulême accorde une participation financière de 50 € à 80 € aux enfants scolarisés en écoles
Primaires et collèges, sous conditions de domicile à ANGOULEME, de Ressources de la famille (quotient familial CAF) et de choix
d'un club sportif d'ANGOULEME affilié à sa fédération (voir le président du club)

ADRESSE PRESIDENT / CHRISTIAN CAMPOT 96 RUE DE VAUCOULEURS 16800 - SOYAUX
☎ 05 45 95 10 06 📠 06 10 14 87 46 ✉ Email christian.campot@wanadoo.fr Site du club : <http://www.KAS-KARATE.FR>
ASSOCIATION AGREEE JEUNESSE & SPORTS (D.D.C.S.P.P) N° 16 S 333 LE 25 MARS 1988
CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.K SOUS LE N° 016 0008 LE 11 DECEMBRE 1973
ASSOCIATION DECLAREE A LA PREFECTURE N° W 161000090 LE 14 OCTOBRE 1971 / SIRET N° 445 399 124 00038
CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.S.A SOUS LE N° 16/12 DEPUIS 2009 (Sport-Adapté)